

Zeitschrift: Domaine public

Herausgeber: Domaine public

Band: 34 (1997)

Heft: 1314

Rubrik: En coulisses

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

les chartes rédactionnelles ?

chef ont pris la responsabilité de la véritable campagne menée par la presse romande, y compris la convocation du meeting raté de soutien. Une consigne de vote, lorsqu'elle existe, est fixée selon une procédure interne à la rédaction. Dans cette organisation, le rédacteur en chef est maître à bord de sa rédaction, avec une seule contrainte, mais de taille: le respect d'un budget.

Des mécanismes à renforcer

Les mécanismes ne sont donc plus à inventer pour régler les relations entre éditeur et rédaction. Ils se basent sur

les textes mais plus largement sur la coutume et l'acceptation du rédacteur en chef par sa rédaction. Pour le titre nouveau à naître l'an prochain, tout est à créer. C'est une difficulté, mais c'est peut-être aussi une chance.

Alors, pour apaiser la Commission de la concurrence qui ne manquera pas de froncer le sourcil et pour rassurer les journalistes, pourquoi ne pas réunir dans une nouvelle charte tous les acquis obtenus dans les autres titres de la presse romande:

- rédaction par consensus de la ligne rédactionnelle,
- limitation de l'intervention de l'éditeur,

• compétence exclusive de nomination des journalistes et chefs de rubriques entre les mains du rédacteur en chef.

Et, si l'on ose rêver, pourquoi ne pas instituer une consultation des journalistes pour la nomination du rédacteur en chef. Mais bien sûr il ne s'agit que d'un rêve. Le choix du patron d'une rédaction restera de tout temps la prérogative maîtresse du ou des détenteurs du capital.

La preuve en a déjà été administrée. Le premier acte concret des éditeurs du nouveau journal a été de désigner un rédacteur en chef. Sans prendre l'avis des journalistes.

at

Chartes rédactionnelles

Uniformité et nuances

- *La Liberté*: [...] entend promouvoir une vision chrétienne de la société [...] un ordre social démocratique, pluraliste et libéral, une économie de marché consciente de ses devoirs et de ses impératifs de justice sociale [...].
- *24 Heures*: [...] soutient les institutions démocratiques et les libertés de l'individu [...], dans le domaine économique encourage l'initiative privée mais signale aussi ses limites ou ses abus [...], rend compte dans un esprit œcuménique de la vie des églises.

Indépendance

- *La Tribune de Genève*: [...] est indépendante du pouvoir gouvernemental, des partis politiques, des organisations économiques, des Églises [...].
- *Le Nouvelliste*: [...] est indépendant des partis et des groupes d'influence. Il résiste aux pressions des groupes économiques ou idéologiques.
- *Le Matin*: [...] tient pour fondamental le refus des idéologies [...]; il ne sert aucun parti politique, aucune tendance religieuse, aucun groupe d'intérêt.

Devoirs des journalistes

- *Le Matin*: [...] le journaliste s'abstient de prendre des positions publiques, d'exercer des mandats politiques [...].
- *Le Nouvelliste*: [...] lorsque le travail journalistique se trouve en conflit avec les intérêts commerciaux de l'entreprise, le rédacteur en chef en réfère à ses supérieurs.

Éditeur-rédition

- *La Liberté*: [...] le rédacteur en chef est responsable envers l'éditeur du contenu rédactionnel. Il a toute compétence quant au choix de la matière traitée.
- *24 Heures*: Lorsque l'éditeur [...], après s'être entretenu avec le rédacteur en chef, publie un texte dans la partie rédactionnelle du journal, il précise qu'il reflète l'avis de l'éditeur.

En coulisses

MÉCONNAISSABLES, LES SECTION DU parti socialiste de Zurich-Ville: leurs délégués avalent sans broncher la candidature d'un homme, économiste, promoteur immobilier à ses heures, à la succession d'Ursula Koch, qui aura dirigé les travaux publics en écologiste rigoureuse. Du coup, le parti vire au «blairisme»: priorité à l'emploi, relance au centre ville, magasins ouverts tous les soirs jusqu'à 20 heures, etc. On sent la pression conjuguée du taux de chômage local ascendant à 7%, des 40 000 places de travail perdues en 4 ans, du milliard d'endettement largement dépassé... Et de la candidature de Monika Weber à la présidence de la ville.

LES ANALYSTES DES banques suisses, tels ceux de chez Hofmann, un établissement du groupe Crédit suisse, sont-ils moins impressionnables que leurs collègues américains? A Zurich, on constate plus sereinement les courbes de l'indice boursier Dow Jones, qui présentent d'étonnantes analogies pour les périodes 1983-1987 et 1993-1997. Bref, la peur d'un nouveau crash en octobre, histoire de célébrer le dixième anniversaire du précédent, n'habite pas les opérateurs suisses. Voilà qui doit faire plaisir au conseiller fédéral Ogi, qui reprochait tout récemment leur pusillanimité aux Suisses.